

DECISION DU PRESIDENT
22 mars 2023

DECISION MP2023-03-006 : ATTRIBUTION MARCHÉ RELATIF A LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RECONSTRUCTION DU POLE ENFANCE / JEUNESSE A BOURBRIAC (22)

Une consultation relative à la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du pôle enfance jeunesse à Bourbriac a été lancée en deux phases.

La première publication pour la phase candidature afin de présélectionner un maximum de 3 candidats a été publiée sur le profil d'acheteur de l'agglomération le 4 octobre 2022, dans un journal d'annonces légales le 7 octobre 2022 et sur une plateforme spécialisée en ligne le 4 octobre 2022.

La seconde publication pour la phase offre en procédure restreinte a été publiée sur le profil d'acheteur de l'agglomération le 2 décembre 2022.

Cette mise en concurrence des opérateurs économiques s'inscrit dans le cadre d'une procédure adaptée restreinte, en application des articles R2172-1 et suivants ; L. 2123-1 et R. 2123-1 1 du Code de la Commande Publique (CCP).

Le contenu de la mission susceptible d'être confiée au lauréat est la suivante :

- Offre de base comprenant :
 - Mission de base au sens des articles L2410-1 et suivants du CCP ;
 - Mission OPC ;
- Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) :
 - Réalisation d'une Simulation Thermique Dynamique (STD).

L'opération consiste à réaliser une construction neuve abritant un A.L.S.H. 6-12 ans, un « Local Jeunes » et des locaux administratifs. La démolition des bâtiments existants sera à prévoir.

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est fixée à 1 395 000 Euros HT (valeurs décembre 2021) compris construction neuve, espaces extérieurs et démolition.

La date de remise des offres de la phase candidature était fixée au 03 novembre 2022.

Au cours de cette procédure, 33 candidatures ont été réceptionnées.

Vu la Commission MAPA réunie le 28 novembre 2022, les 3 candidats sélectionnés ci-dessous ont été invités à concourir pour la phase offre :

SARL Julien Patard Architecture	8 rue du Combat des Trente	22000	SAINT-BRIEUC
Atelier 56S	7 rue de l'horloge	35000	RENNES
SARL Atelier Rubin Associés	22 rue de la Poterie	22300	LANNION

La seconde publication, pour la phase offre en procédure adaptée restreinte a été publiée sur le profil d'acheteur de l'agglomération le 2 décembre 2022, avec une date de remise d'offre fixée au 5 janvier 2023 à 12 heures.

Les 3 candidats ont remis leur offre dans les délais.

Vu la Commission MAPA réunie le 21 mars 2023, qui a émis un avis favorable sur le rapport d'analyse des offres,

Vu la délibération n°DEL2021-03-032 du Conseil d'Agglomération en séance du 23 mars 2021, déléguant au Président pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

Considérant ces éléments, le Président décide :

- **D'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse, qui est celle du groupement désigné ci-après ;**
- **Retenir la Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale), ainsi que les actes spéciaux de sous-traitance ;**

Lot unique	Offre de base : 125 297.50 € HT PSE 4 500.00 € HT Montant total : 129 797.50 € HT		
Julien Patard Architecture AC Structures Ouest EICE	8 rue du Combat des Trente	22000	SAINT-BRIEUC

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,
Vincent LE MEAUX

